

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020.

L'an deux mil vingt le 23 Novembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30 minutes, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

Date de convocation : 17 Novembre 2020.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mme LEBOEUF Christine, Mme MAJKA Christelle, Mr SALMON François, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mme VALLENET Émeline, Mme RAVENET Célia, Mr EISENSCHMIDT Florent.

Excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme LEBOEUF Christine

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28/09/2020, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°57-2020 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 14.57/35^{ème}.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 14.57/35^{ème} est créé à compter du 01/12/2020 pour occuper les fonctions d'Adjoint d'Animation, correspondantes aux heures de garderie périscolaire.

Délibération n°58-2020 – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL SUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 21/35^{ème}.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de modifier les heures du poste d'Adjoint Technique à 21/35^{ème} créée lors de la séance du 31/08/2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte de modifier, les heures du poste d'Adjoint Technique de 21/35^{ème} à 20.43/35^{ème} à compter du 01/12/2020.

Délibération n°59-2020 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 35/35^{ème}.

Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'un poste d'Adjoint Technique pour 35/35^{ème} a été créé lors du Conseil Municipal, en date du 28/09/2020.

Ce poste incluait les heures de garderie qui doivent être comptabilisées sur un poste d'Adjoint d'Animation.

Compte-tenu des deux délibérations précédentes, le Conseil Municipal valide la suppression de ce poste d'Adjoint Technique à 35/35^{ème}.

Délibération n°60-2020 – DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant un manque de crédit au compte 66111 – Intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative comme suit :

Section de fonctionnement :

66111 : Intérêts + 4.00 €
61558 : Autres biens mobiliers - 4.00 €

Délibération n°61-2020 – ÉVOLUTION DES TARIFS CANTINE-GARDERIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 et plus précisément l'article 1^{er}, pose le principe de la liberté des tarifs de la restauration scolaire et le transfert aux autorités locales compétentes. Pour les écoles élémentaires et primaires, les tarifs sont désormais fixés par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la Commission RPI fixe les tarifs suivants, à partir du 1^{er} Janvier 2021.

➤ **Cantine :**

- **prix du repas :** 3,65 €
- **garderie du midi :**
 - Quotient familial compris entre 0 et 800 : 0,43 €
 - Quotient familial compris entre 801 et 1600 : 0,48 €
 - Quotient familial à partir de 1601 : 0,50 €

➤ **Garderie matin et soir : (par mois et par enfant) :**

- Quotient familial compris entre 0 et 800 : 2,35 € les 10 premières fois et 1,17 € les fois suivantes.
- Quotient familial compris entre 801 et 1600 : 2,65 € les 10 premières fois et 1,48 € les fois suivantes
- Quotient familial à partir de 1601 : 2,96 € les 10 premières fois et 1,79 € les fois suivantes

➤ **Repas Adulte :** 3,65 €

Le tarif maximum sera appliqué aux familles pour lesquelles le quotient familial ne pourra être déterminé

Délibération n°62-2020 – LOGICIEL DE CANTINE - Inoé.

Le Maire, informe le Conseil Municipal, que suite à la réunion de la Commission RPI, qui s'est réunie en date du 27/10/2020, il a été envisagé de choisir le module cantine proposé par le logiciel Inoé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le choix de la commission RPI et autorise le Maire à effectuer les démarches auprès de la Communauté de Communes pour la mise en place de ce logiciel.

Délibération n°63-2020 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE – ENTRETIEN PAR LA COMMUNE ET REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le fauchage et le débroussaillage des voiries communautaires sont assurés par la commune.

Il convient donc que la Communauté de Communes rembourse à la commune les frais engendrés pour cet entretien sur les années 2019 et 2020.

La Commission voirie de la Communauté de Communes, réunie le 21 octobre 2019, a proposé le mode de calcul suivant :

- **Rendement moyen :** 120 mètres de route à l'heure sur un côté.
- **Coût proposé :** 60 € l'heure étant précisé que ce calcul s'effectue par demie-route et hors zone d'activités, soit sur la base de 3 passages par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le remboursement des frais du fauchage et du débroussaillage conformément à ce mode de calcul
- De fixer le coût d'entretien annuel à 2 880 €
- D'émettre un titre et d'imputer la recette au budget.

Délibération n°65-2020 - PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes réunions qui ont eu lieu ces derniers mois, avec la commission travaux et aménagements communaux, concernant le projet d'aménagement du centre-bourg. Monsieur le Maire expose les différentes modifications apportées au dernier projet discuté en commission. Il apporte des informations financières (capacité d'autofinancement de la commune, estimation des différents volets du projet, subventions envisageables...). La prise en compte de ces éléments ont nécessité de revoir à la baisse l'ampleur du projet et de recourir à des « options » qui pourront être activées en fonction du résultat des ouvertures d'enveloppes.

Jean-Xavier Schumacher rappelle l'engagement fort de l'équipe municipale de mettre l'accent sur la sécurité routière. En ce sens, il serait dommage de mener à bien ces travaux conséquents sans inclure l'accès sécurisé entre l'école et la salle des fêtes. Plusieurs sujets restent à arbitrer, comme le périmètre d'enfouissement des lignes électriques et du téléphone ou la création/réfection du réseau pluvial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour arrêter un avant-projet et permettre à Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

Délibération n°64-2020 – POSE DE PARE-BALLON AU TERRAIN DE FOOT.

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de l'AS Soulangis. Celle-ci souhaite la mise en place de pare-ballon, afin que les ballons ne soient plus susceptibles d'être perdus.

Cette installation est d'autant plus justifiée depuis septembre 2020. En effet, une équipe féminine a été constituée et joue sur l'axe transversal du terrain.

Un dossier de subvention « FFA » a été déposé auprès de la Fédération Française de Football, afin d'être subventionné à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de prendre en charge l'achat des pare-ballon, si le Fonds d'Aide au Football Amateur en finance la moitié.

Validation du nouveau format du bulletin municipal :

Mme Majka et la commission communication présentent le nouveau bulletin municipal, dont la mise en page et la reproduction seront confiés à Cléron Diffusion. Ce bulletin paraîtra une fois par an, en décembre. De nouvelles rubriques sont proposées et une large place sera réservée aux associations communales qui le souhaitent.

Ce nouveau bulletin, viendra compléter la page Facebook et le site Internet www.soulangis.com régulièrement tenu à jour.

Plantations et renaturation des bords du Langis par le Sivy :

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de renaturation qui vont être réalisés par le SIVY. Notamment les plantations au niveau du pont (route de Vignoux), et l'enlèvement des palplanches au niveau du lavoir. Ces frais seront intégralement pris en charge par le SIVY.

Informations diverses :

- ✓ Dégradations dans le village : Monsieur le Maire explique que des dégradations ont été faites sur plusieurs panneaux de la commune dans la nuit de mardi 17 à mercredi 18 novembre 2020, par un groupe de personnes. Les panneaux seront redressés et réparés en régie par l'Adjoint Technique.
- ✓ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Dans le cadre de la réfection de la dernière partie de la toiture de l'Eglise, une demande de subvention auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DSIL a été accordée à hauteur de 80% des travaux soit un montant de **26 565 €**. Les travaux débuteront début 2021.
- ✓ Conseil Communautaire du 19/11/2020 :
 - Commission Intercommunale des Impôts Directs : Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux, les enjeux de cette commission intercommunale. Pour pouvoir siéger, les commissaires doivent être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres et être familiarisés avec les circonstances locales. Mr le Maire propose de présenter un ou plusieurs contribuables de Soulangis à l'EPCI. Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur de la Direction Générale des Finances Publiques.
 - Redevance incitative : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement et les enjeux du passage à la redevance incitative, obligatoire, mis en place par la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry. Il les informe sur le prix qui pourra varier en fonction du nombre de levées. Un ramassage en porte à porte des déchets recyclables et non recyclables aura lieu tous les 15 jours. Dans le cadre du passage à la redevance incitative, deux nouveaux points d'apports volontaires pour le Verre vont être ajoutés. Un au Genetois et un autre au Bois de Vesves, route des Lilas. La Communauté de Communes prend en charge la semelle en béton située sous les points d'apports et la Commune prendra en charge l'aménagement en grave périphérique.
- ✓ Décorations de Noël . La mise en place des décorations réalisées par Messieurs Denis Gautron, David Massan et Silvain Rondet, vont être installées dans la semaine 49.
- ✓ Colis des aînés : Approximativement 60 colis gourmands ont été commandés chez Cannelle et Bergamote. Ils seront distribués dans la semaine du 12 décembre 2020.
- ✓ Bibliothèque : Les travaux de rénovations de l'ancienne école du bas sont terminés. Le déménagement de la bibliothèque pourra avoir lieu après le confinement. Une inauguration sera organisée si les conditions sanitaires le permettent. Denis Gautron rappelle l'intérêt d'ouvrir ce lieu à un public le plus large possible. Les possibilités et conditions d'accès seront discutées en commission.

- ✓ Isolation de la salle des fêtes : Des devis sont en cours pour l'isolation intérieures et extérieures de la salle des fêtes.
- ✓ Eau et assainissement : La procédure de Déclaration d'Utilité Publique visant à protéger le périmètre du captage de Soulangis, est relancée par le SMIRNE. Le projet sera bientôt soumis à enquête publique. Plusieurs réunions sont envisagées avec les agriculteurs et les habitants concernés.
Par ailleurs, les contrôles périodiques des installations d'assainissement individuel mis en place par la CCTHB commenceront à Soulangis au premier trimestre 2021.

Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 23h11.

Le Maire

Les Conseillers